

Tarifs applicables au 10 Septembre 2024

● TRANSACTION – VENTE

Honoraires à la charge du vendeur

De 0 à 30 000 € → 3 000 € TTC

De 30 001 à 50 000 → 6 000 € TTC

De 50 001 à 180 000 € → 9 000 € TTC

> 180 001 € → 5 % TTC

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après. Notre agence est susceptible de vous présenter des biens dans le cadre d'une relation inter-confrères.

En cas de négociation, le barème qui s'applique est celui de l'agence détentrice du mandat.

● LOCATION

Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire selon les modalités définies à l'article 5-1 de la loi, avec un plafonnement de la part locataire de :

- **10 € /m²** en zone tendue (12 € / m² en zone très tendue) pour les prestations de constitution du dossier, visite des lieux et rédaction du contrat de bail,
- **3 € / m²** pour la prestation d'état des lieux d'entrée.

Locations Meublées :

Des honoraires d'entremise sont prévus à hauteur de 150 euros TTC à la charge du bailleur pour inventaire.

Commune soumise au permis de louer :

Des honoraires d'entremise sont prévus à la charge du bailleur :

Déclaration de mise en location → 150 € TTC

Autorisation préalable de mise en location → 250 € TTC

Location hors 78 - YVELINES :

Des honoraires d'entremise sont prévus à hauteur de 150€ TTC à la charge du bailleur.

Autres baux :

Commerces : 15 % TTC du loyer annuel chargé à la charge du locataire ou partagé selon choix du bailleur

Parking et cave isolés : forfait 300 € TTC à la charge du locataire ou partagé selon choix du bailleur

Si la relocation n'est pas effectuée par NESTENN, l'état des lieux de sortie ne sera pas effectué par NESTENN.

● GESTION LOCATIVE

La gestion locative est réalisée par la SAS IVS Gestion Locative, société filiale de la SAS T Li Te (Groupe NESTENN) 17, rue Jean Gabin 78 390 Bois d'Arcy tél 01 30 05 14 99 (rcs Versailles 824 888 069, carte pro CPI 7801 2017 000 017 729)

A titre indicatif honoraires de gestion de 5.50% HT (6.60 % TTC) des encaissements.

Garantie Loyer Impayés (GLI) comptes premium 1.70 % des encaissements

● IMMOBILIER NEUF

Les honoraires sont à la charge des vendeurs (promoteurs) en fonction des accords nationaux des donneurs d'ordres et sont variables en fonction du promoteur, du programme, des promotions

● MURS COMMERCIAUX

8 % HT

